

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Levie Paul-Henri demeurant Avenue Léopold 65 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé Rue Charles Jaumotte, 47 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°312S.

La demande consiste à la modification, l'extension et la réhabilitation d'une maison unifamiliale et de sa dépendance en 4 logements, ceux-ci se présentent comme suit :

- Le volume principal sera réaffecté en 3 appartements via l'agrandissement du volume extension existant (à l'arrière) :
 - Au rez-de-chaussée : 1 appartement 3 chambres de 62 m² habitable ;
 - Au 1er : 1 appartement 3 chambres de 62 m² habitable, un balcon sera installé au 1er étage, contre la limite mitoyenne et destiné à l'appartement du 1er étage ;
 - Au 2ème (sous les combles) : 1 appartement 2 chambres de 42 m² habitable + terrasse ;
- L'extension existante en façade arrière sera transformée en une extension de 33 m² (7,93m sur 4,26m), élévations : crépi beige et bardage vertical métallique imitation bois sur 2 niveaux (6,3 m de hauteur à toiture plate ;
- Le volume garage existant en zone de jardin sera transformé et agrandi pour accueillir le 4ème logement (maison unifamiliale) : emprise au sol de 66 m², construction R+Toiture à versants emménagée pour 70 m² habitable, élévations crépi beige et bardage vertical métallique imitation bois.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/07/2025 au 18/08/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 19 juin 2025